

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 3 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DAC 583 Subvention à l'association Ensemble vocal O Trente (16e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Ensemble vocal O Trente, chez Mme Veillet-Michelet 196 bis, avenue de Versailles (16^e) ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 12 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.500 euros est attribuée, pour le fonctionnement à l'association Ensemble vocal O Trente, dont le siège social se situe chez Mme Veillet- Michelet, 196 bis, av de Versailles (16^e). X07115/ 2011_04444, 34 781.

Article 2 : Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2011, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions au titre de la culture.